

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-32

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant sur la simplification des modes de fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles ;

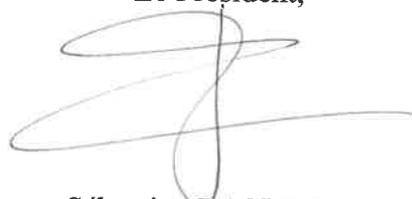
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 mai 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 20 mai 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER